

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2009

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE

L'an deux mille neuf, le vingt six octobre, le Conseil Municipal de la Commune d'Allevard, légalement convoqué, s'est réuni à 20h30 sous la Présidence de Monsieur Philippe LANGENIEUX-VILLARD, Maire.

Présents : Jean DE LA CRUZ, Monique HILAIRE, Bernard ANSELMINO, Marc ROSSET, Martine KOHLY, Marcel LAMBERT, Annie SERVANT, Georges BIBOUD, André TAVEL-BESSON, Marlène BOURNE, Marie-Christine PAPAZIAN, Jean-Claude RIFFLARD, Christine SEIDENBINDER, Jeannick PERRIER, Pascal CROIBIER, Laurence FALL-GUILLOT, Louis ROUSSET, Hervé CASSAR, Caroline BARBOTTE

Pouvoirs : Virginie LAGARDE, pouvoir à Annie SERVANT
Jannick CARIOU, pouvoir à Georges BIBOUD
Catherine GLAUX, pouvoir à Laurence FALL-GUILLOT
Georges ZANARDI, pouvoir à Bernard ANSELMINO
Sylvie URSELLA, pouvoir à Caroline BARBOTTE

Absents excusés : Fabrice COHARD, Yohan PAYAN

Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Pascal CROIBIER, Conseiller Municipal est désigné pour assurer le secrétariat de la séance.

Approbation du procès-verbal du 28 septembre 2009

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 28 septembre 2009 est adopté à l'unanimité.

INTERCOMMUNALITE

Délibération n° 192/2009 –

**INTERCOMMUNALITE : RAPPORT DE
LA COMMISSION D'EVALUATION DES
TRANSFERTS DE CHARGE**

Rapporteur : Marcel LAMBERT

Monsieur Marcel LAMBERT, Adjoint au Maire chargé des Finances indique au Conseil Municipal qu'en application de la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, une commission locale d'évaluation des transferts de charges a été créée par délibération de la communauté de communes du Pays du Grésivaudan du 12 janvier 2009.

Le rôle de cette commission est d'évaluer les transferts de charges entre la communauté de communes du Pays du Grésivaudan et ses communes membres.

En conséquence, il convient d'approuver le rapport de la commission d'évaluation des transferts de charges joint en annexe et approuvé par le Bureau communautaire du 07 septembre 2009.

Le Conseil Municipal approuve le rapport de la commission d'évaluation des transferts de charges.

Suite à la question posée par Monsieur Louis ROUSSET, c'est la loi qui détermine les compétences du Conseil Communautaire et les compétences du bureau restreint. La nature de la délibération induit l'assemblée qui doit délibérer.

Vote : unanimité

AFFAIRES FINANCIERES

<u>CASINO D'ALLEVARD : RAPPORT ANNUEL SUR LES CONDITIONS D'EXECUTION DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC, EXERCICE 2007-2008</u>	Rapporteur : Marcel LAMBERT
--	------------------------------------

Sur proposition de Monsieur Marcel LAMBERT, Adjoint au Maire chargé des Finances, le Conseil Municipal prend connaissance du rapport annuel sur les conditions d'exécution de la délégation de service public, exercice 2007-2008 et indique que le Casino d'Allevard au titre de l'exercice 2007-2008, est redevable à la commune d'Allevard de la somme de 37 525 € au titre de l'article 471.

<u>Délibération n° 193/2009 – CASINO D'ALLEVARD</u>	Rapporteur : Philippe LANGENIEUX-VILLARD
--	---

Monsieur Philippe LANGENIEUX-VILLARD, Maire d'Allevard rappelle que la SARL Financière d'Allevard exploite le Casino Grenoble-Allevard depuis le 14 décembre 1993. Dans le cadre de cette délégation de service public, un cahier des charges a été signé par les deux parties.

Monsieur le Maire indique que cet établissement connaît depuis plusieurs mois des difficultés économiques importantes.

Aussi, le Conseil Municipal avait décidé dans une délibération en date du 30 mars 2009 de modifier le taux de prélèvement communal. Celui-ci est alors passé de 11 % à 9 % du 1^{er} avril 2009 au 30 octobre 2009.

Compte-tenu de la situation économique difficile, Monsieur le Maire propose de proroger pour une durée de cinq mois le taux à 9 %.

Le Conseil Municipal fixe à 9 % le taux de prélèvement communal du 1^{er} novembre 2009 au 31 mars 2010 et précise que le taux de 9 % s'appliquera sur le produit des jeux du 1^{er} novembre 2009 au 31 mars 2010. A titre indicatif pour le prélèvement du mois de novembre, le taux de 9 % s'appliquera sur le produit des jeux comptabilisés en novembre 2009.

Il autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au cahier des charges à intervenir.

Vote : unanimité, moins 4 abstentions (Louis ROUSSET, Hervé CASSAR, Sylvie URSELLA, Caroline BARBOTTE).

Délibération n° 194/2009 – <u>FRAIS DE SECOURS : TARIFS 2009/2010</u>	Rapporteur : Marc ROSSET
--	---------------------------------

Sur proposition de Monsieur Marc ROSSET, Adjoint au Maire, le Conseil Municipal fixe le tarif des frais de secours :

- Front de neige : 91 €
- Zone rapprochée : 168 €
- Zone éloignée : 280 €
- Zone exceptionnelle : 750 €

Il fixe également un tarif pour les frais de secours sur pistes : accueil au poste : 10 €

Vote : unanimité

Délibération n° 195/2009 – <u>LOYER</u>	Rapporteur : Marcel LAMBERT
--	------------------------------------

Sur proposition de Monsieur Marcel LAMBERT, Adjoint au Maire chargé des Finances, le Conseil Municipal rappelle que le loyer annuel des locaux mis à la disposition de l'Ecole de ski Français s'élevait pour l'année 2008 à 2 526,29 euros.

Il fixe le loyer annuel pour l'année 2009 à 2 780 euros et autorise Monsieur le Maire à signer le bail administratif à intervenir.

Vote : unanimité

Délibération n° 196/2009 – <u>ACHAT D'UNE LICENCE IV</u>	Rapporteur : Philippe LANGENIEUX-VILLARD
---	---

Sur proposition de Monsieur Philippe LANGENIEUX-VILLARD, Maire d'Allevard, le Conseil Municipal décide de se porter acquéreur de la licence IV appartenant à Monsieur et Madame Alain REY pour un montant de 4 500 euro.

Vote : unanimité

<u>SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT DU BREDA : RAPPORT ANNUEL 2008</u>	Rapporteur : Marc ROSSET
--	---------------------------------

Conformément à l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Locales, le Conseil Municipal prend connaissance du rapport annuel de gestion 2008 du SABRE et indique qu'une synthèse du rapport a été remise à tous les conseillers municipaux.

Il ne formule aucune remarque.

URBANISME - FONCIER

Délibération n° 197/2009 – ACCESSION SOCIALE A LA PROPRIETE : AIDE DE LA COMMUNE POUR L'OBTENTION DU « PASS-FONCIER » POUR 20 LOGEMENTS DANS LA RESIDENCE LE FLORESTAL

Rapporteur : Marcel LAMBERT

Monsieur Marcel LAMBERT, Adjoint au Maire chargé des Finances rappelle que le Conseil Municipal avait décidé dans une délibération en date du 28 septembre 2009, dans le cadre du mécanisme du « pass-foncier » d'attribuer des subventions pour les primo accédants d'un logement de la résidence Le Florestal.

Le Conseil Municipal avait, dans cette délibération, décidé de verser une aide communale directe pour un maximum de 20 logements de cette résidence sur la base de 2 000 € par habitant.

A ce sujet, Monsieur l'Adjoint au Maire propose au Conseil Municipal de modifier cette délibération conformément à la loi de finance rectificative du 04 février 2009.

En effet, cette loi a prévu que la contribution des communes à ce dispositif a été réduite en 2009 par un effort exceptionnel de l'Etat pour que l'effort des collectivités soit limité à 2 000 €.

En Conséquence, la commune d'Allevard,

Pour les logements jusqu'à 3 personnes :

- versera une subvention de 3 000 €
- percevra un remboursement de l'Etat de 1 000 €

Pour les logements à partir de 4 personnes :

- versera une subvention de 4 000 €
- percevra un remboursement de l'Etat de 2 000 €

Le Conseil Municipal modifie le 2^{ème} alinéa de la délibération du 28 septembre 2009.

Il décide d'attribuer les subventions suivantes :

Pour les logements jusqu'à 3 personnes :

- versera une subvention de 3 000 €
- percevra un remboursement de l'Etat de 1 000 €

Pour les logements à partir de 4 personnes :

- versera une subvention de 4 000 €
- percevra un remboursement de l'Etat de 2 000 €

Vote : unanimité

Délibération n° 198/2009 – MISE EN PLACE DE CONTENEURS : ACHAT DE TERRAIN

Rapporteur : Marc ROSSET

Monsieur Marc ROSSET, Adjoint au Maire indique qu'à la demande de plusieurs riverains du chemin de la Touvière, la commune d'Allevard souhaite aménager une aire de stationnement pour les conteneurs de déchets ménagers.

A ce sujet, Monsieur Marc ROSSET, indique qu'il a obtenu l'accord de Madame Sylvie PENICAUD pour une cession de 138 m² de la parcelle AC n° 66 lui appartenant.
Monsieur l'Adjoint au Maire propose l'achat sur la base de 10 € le m².

Le Conseil Municipal annule la délibération du Conseil Municipal en date du 28 septembre 2009 et décide d'acheter à Madame PENICAUD 138 m² de la parcelle AC n° 66 sur la base de 10 € le m²

Il charge Maître DUFRESNE, notaire de rédiger l'acte notarié à intervenir et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Vote : unanimité

Délibération n° 199/2009 – <u>CONVENTION D'UTILISATION DES LOCAUX DE L'ANCIEN COLLEGE</u>	Rapporteur : Monique HILAIRE
--	-------------------------------------

Madame Monique HILAIRE, Adjointe au Maire chargée de la vie scolaire présente au Conseil Municipal le projet de convention d'utilisation des locaux de l'ancien collège à intervenir avec le Conseil Général de l'Isère.

En autorisant Monsieur le Maire à signer cette convention, le Conseil Municipal permet à la commune d'Alleverd de créer un service de restauration scolaire dans ce bâtiment scolaire.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec le Conseil Général de l'Isère.

Vote : unanimité

PERSONNEL COMMUNAL

Délibération n° 200/2009 – <u>PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS</u>	Rapporteur : Bernard ANSELMINO
---	---------------------------------------

Sur proposition de Monsieur Bernard ANSELMINO, Adjoint au Maire chargé du Personnel, le Conseil Municipal décide de modifier le tableau des effectifs :

Suppression de poste :

- un poste d'animateur territorial

Création de poste :

- un poste d'animateur principal

Il autorise Monsieur le Maire à signer l'arrêté municipal à intervenir.

Vote : unanimité

Délibération n° 201/2009 – <u>REMBOURSEMENT DE FRAIS</u>	Rapporteur : Annie SERVANT
---	-----------------------------------

Madame Annie SERVANT, Adjointe au Maire chargée de la Culture propose au Conseil Municipal de rembourser à Madame Hélène BUVAT-COURTUAT et à Madame Anne COCHET, professeurs à l'Ecole des Arts :

- la somme de 294,46 euros à Madame Hélène BUVAT-COURTUAT correspondant à l'achat de matériel pour l'atelier peinture
- la somme de 72,33 euros à Madame Anne COCHET correspondant à l'achat de matériel pour l'atelier peinture

Le Conseil Municipal décide de rembourser à Madame Hélène BUVAT-COURTUAT, la somme de 294,46 euros.

Il décide également de rembourser à Madame Anne COCHET, la somme de 72,33euros.

Vote : unanimité

CULTURE – VIE ASSOCIATIVE

Délibération n° 202/2009 – <u>MUSEE D'ALLEVARD : CONVENTION DE MECENAT</u>	Rapporteur : Philippe LANGENIEUX-VILLARD
---	---

Monsieur Philippe LANGENIEUX-VILLARD, présente au Conseil Municipal la convention de mécénat à intervenir avec la société In'LOTISS.

Par cette convention, cette entreprise apportera un soutien financier d'un montant de 12 000 € au bénéfice du musée d'Allevard.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec la société In'LOTISS.

Vote : unanimité

Délibération n° 203/2009 – <u>SALLE LA PLEIADE – SPECTACLES</u>	Rapporteur : Annie SERVANT
--	-----------------------------------

Madame Annie SERVANT, Adjointe au Maire chargée la Culture présente au Conseil Municipal les spectacles qui doivent avoir lieu à la Pléiade du 18 novembre 2009 au 05 juin 2010

Le 18 novembre 2009 : Match de Théâtre d'improvisation Isère-Montréal

Le 14 décembre 2009 : Spectacle « Le Père Noël a disparu »

Le 17 janvier 2010 – « 20 000 lieues sous les mers » - théâtre tout public

Le 18 mars 2010 – « La petite sirène » (en partenariat avec la MC2) – théâtre danse –tout public

Le 04 juin 2010 – Le Cirque des mirages

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir avec la ligue1PRO38 concernant le match de théâtre d'improvisation Isère-Montréal pour un montant de 4 220 € T.T.C

Il autorise Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir avec L'Artscène Compagnie concernant le spectacle « Le Père Noël a disparu » pour un montant de 1 440,08 € T.T.C. dont 50 % pris en charge par le Conseil Général de l'Isère.

Il autorise Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir avec Le Kraken-Cité des Augustes concernant la pièce de théâtre « 20 000 lieues sous les mers » pour un montant de 2 490 € H.T.

Il autorise Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir avec la MC2 de Grenoble concernant la pièce de théâtre « La petite sirène » pour un montant de 840 €.

Il autorise Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir avec la compagnie Le Cirque des Mirages concernant le spectacle « Le Cirque des mirages » pour un montant de 4 000 € H.T.

Le Conseil Municipal fixe les tarifs pour le match de théâtre d'improvisation Isère-Montréal

- Tarif normal : **13 €**
- Tarif réduit : **10 €** (sur présentation d'un justificatif)
 - . Jeunes de – 18 ans
 - . Etudiants – 26 ans
 - . Bénéficiaires du R.S.A.
 - . Demandeurs d'emploi
 - . Groupes associatifs et comités d'entreprises à partir de 10 places achetées
 - . Familles nombreuses

Il fixe le tarif pour le spectacle « Le Père Noël a disparu » à 5 € la place.

Il fixe le tarif pour le spectacle « La petite sirène » à 8 € la place.

Il indique que de billets gratuits pourront être délivrés à des professionnels de spectacle et de communication, des journalistes et à des personnalités extérieures et autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec le Conseil Régional Rhône-Alpes concernant la carte M'RA.

Suite à la question posée par Monsieur Louis ROUSSET, le choix des spectacles est effectué par les élus en lien avec le service communication de la Mairie.

Vote : unanimité

Délibération n° 204/2009 – <u>SALLE POLYVALENTE LA PLEIADE</u>	Rapporteur : Annie SERVANT
---	-----------------------------------

Madame Annie SERVANT, Adjointe au Maire indique qu'il a été remis à chaque association qui fréquente la salle la Pléiade une clé.

Madame l'Adjointe au Maire propose pour toute demande de clé supplémentaire de les facturer aux associations sur les bases suivantes :

- une clé passe : 44,90 € TTC
- une clé de cylindre : 22,33 € TTC

Le Conseil Municipal décide de facturer aux associations toute demande de clé supplémentaire sur les bases suivantes :

- une clé passe : 44,90 € TTC
- une clé de cylindre : 22,33 € TTC

Vote : unanimité

Délibération n° 205/2009 – <u>SUBVENTION EXCEPTIONNELLE</u>	Rapporteur : Philippe LANGENIEUX-VILLARD
--	---

Sur proposition de Monsieur Philippe LANGENIEUX-VILLARD, Maire d'Alleverd, le Conseil Municipal décide de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500 € au Comité de Jumelage.

Vote : unanimité

**Délibération n° 206/2009 – SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE**

Rapporteur : Monique HILAIRE

Sur proposition de Madame Monique HILAIRE, Adjointe au Maire chargée de la vie scolaire, le Conseil Municipal remercie l'association les Donneurs de Sang pour avoir mis à la disposition de la commune d'Allevard, pour son service de restauration scolaire, leur local situé place du Temple.

Il décide de verser une subvention exceptionnelle de 1 500 € à l'association les donneurs de sang correspondant à un remboursement de frais.

Vote : unanimité, moins une abstention (Georges BIBOUD)

**Délibération n° 207/2009 – SPORTIFS DE
HAUT NIVEAU**

Rapporteur : Martine KOHLY

Sur proposition de Madame Martine KOHLY, Adjointe au Maire chargée de la Vie Sportive, le Conseil Municipal décide, au titre d'athlète de haut niveau, de verser une subvention de 500 euros à Monsieur Robin DELHOMME inscrit sur les listes espoirs du comité du Dauphiné de ski (versement de la subvention au Club de Villard de Lans).

Il décide également de verser une subvention de 1 500 € au Judo Club concernant Mesdemoiselles Jessica CROATTO, Cassandra PINTO, Tiffen KISMOUNE sélectionnées au pole espoir de Judo.

Vote : unanimité

**Délibération n° 208/2009 –
COMPETITION D'ESCALADE**

Rapporteur : Martine KOHLY

Madame Martine KOHLY, Adjointe au Maire indique que dans le cadre de la compétition d'escalade prévue le 21 et 22 novembre 2009, il est prévu, à l'issue de la projection d'un film, une conférence animée par Madame Catherine DESTIVELLE.

Aussi, Madame l'Adjointe au Maire propose que le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le bon de commande à intervenir pour un montant de 2 990 € et autorise également Monsieur le Maire à procéder à l'achat de 90 places de cinéma qui seront offertes en priorité aux associations sportives et aux membres du Conseil Municipal d'enfants.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le bon de commande à intervenir pour un montant de 2 990 € concernant la conférence de Madame Catherine DESTIVELLE.

Il autorise également Monsieur le Maire à procéder à l'achat de 90 places de cinéma destinées en priorité aux associations sportives et aux membres du Conseil Municipal d'enfants.

Vote : unanimité

DIVERS

Délibération n° 209/2009 – COUPES DE BOIS

Rapporteur : Marc ROSSET

Monsieur Marc ROSSET, Adjoint au Maire indique que suite aux travaux sur le chemin de la Grand Vie au Bout du Monde, il est possible désormais de passer en partie en coupe la parcelle 34. De même en prévision de l'aménagement d'une piste de VTT au Collet d'Allevard, il faut passer en coupe les parcelles 1, 2, 3, 19.

Le Conseil Municipal demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder en 2010 au martelage des coupes non réglées de la parcelle n° 34 en partie, et parcelles 1, 2, 3, 19 conformément à la charte de la forêt communale – article 12, et de destiner les produits à la vente sur pieds ou à la mesure.

Suite à la question posée par Monsieur Pascal CROIBIER, un projet d'arrêté de réglementation des grumiers est en cours d'élaboration. Il sera présenté au prochain Conseil Municipal.

Vote : unanimité

Délibération n° 210/2009 – ALARME DES ATELIERS MUNICIPAUX

Rapporteur : Bernard ANSELMINO

Sur proposition de Monsieur Bernard ANSELMINO, Adjoint au Maire chargé des Travaux, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir avec la société Générale de Protection pour un montant mensuel de 229,74 € T.T.C. concernant l'alarme des ateliers municipaux.

Vote : unanimité

QUESTIONS DIVERSES

**Délibération n° 211/2009 –
SUBVENTIONS RENOVATION DE
FACADE**

Rapporteur : Marc ROSSET

Monsieur Marc ROSSET, Adjoint au Maire chargé de l'Urbanisme indique que dans le journal l'Allevardin de décembre 2008, il avait été indiqué que seules les rénovations de façades dont le projet aurait été signalé en Mairie ou auprès de l'association Embellir Allevard avant la fin février 2009 seraient toujours financées dans le cadre du budget communal.

Monsieur l'Adjoint au Maire présente au Conseil Municipal deux dossiers de rénovation de façade.

Le Conseil Municipal décide de financer les travaux suivants de rénovation.

Vote : unanimité

**Délibération n° 212/2009 – NETTOYAGE
DES BATIMENTS COMMUNAUX**

Rapporteur : Bernard ANSELMINO

Monsieur Bernard ANSELMINO, Adjoint au Maire chargé des Travaux indique qu'une consultation a été engagée, dans le cadre de la procédure adaptée concernant le nettoyage des bâtiments communaux.

Monsieur l'Adjoint au Maire propose de retenir l'entreprise mieux disante, la société EDEN pour un montant de 79 141,21 € T.T.C.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir avec la société EDEN.

Monsieur Bernard ANSELMINO, indique que dans le courant 2010, un projet de municipalisation du nettoyage sera étudié.

Vote : unanimité

**Délibération n° 213/2009 – TAXE DE
RACCORDEMENT AU RESEAU
D'ASSAINISSEMENT**

Rapporteur : Marc ROSSET

Sur proposition de Monsieur Marc ROSSET, Adjoint au Maire chargé de l'Urbanisme, le Conseil Municipal décide d'annuler la taxe de raccordement au réseau d'assainissement relative au permis de construire n° 0380060920012 de Monsieur Pierre TISSOT. Monsieur l'Adjoint au Maire indique que Monsieur Pierre TISSOT est déjà raccordé au réseau d'assainissement.

Vote : unanimité

**Délibération n° 214/2009 – MISE A
DISPOSITION DE SIX CHALETS**

Rapporteur : Bernard ANSELMINO

Sur proposition de Monsieur Bernard ANSELMINO, Adjoint au Maire, le Conseil Municipal décide de mettre à disposition gracieusement des communes de la Ferrière et de Pinsot six chalets pour l'organisation du deuxième marché de Noël de la Vallée du Haut Bréda qui aura lieu le dimanche 20 décembre 2009.

Vote : unanimité

**Délibération n° 215/2009 –
DENOMINATION DE RUE**

Rapporteur : Philippe LANGENIEUX-VILLARD

Monsieur Philippe LANGENIEUX-VILLARD, Maire d'Allevard indique au Conseil Municipal qu'une proposition a été faite aux riverains concernant une nouvelle dénomination de la rue située entre la rue du Clos et le chemin des Perrières.

Deux noms avaient été proposés aux riverains :

- la rue Hector Berlioz
- la rue des Templiers

Les riverains consultés ont choisi la rue des Templiers par 10 voix contre 8 à la rue Hector Berlioz.

Le Conseil Municipal procède à la dénomination de la rue située entre la rue du Clos et le chemin des Perrières. Cette rue s'appellera la rue des Templiers (en mémoire des templiers installés à Allevard avant de céder la place à l'ordre hospitalier de St Jean de Jérusalem).

Vote : unanimité

STATIONNEMENT FACILE	Rapporteur : Philippe LANGENIEUX-VILLARD
-----------------------------	---

Monsieur Philippe LANGENIEUX-VILLARD, Maire d'Allevard indique au Conseil Municipal qu'un projet d'arrêté municipal est actuellement en cours d'élaboration.

Il a pour objectif de faciliter le stationnement des véhicules de personnes à mobilité réduite habitant le canton d'Allevard : les personnes âgées de plus de 80 ans, les femmes enceintes ou ayant des enfants en bas âge pourront bénéficier de cette facilité routière.

5 emplacements ont été répertoriés :

- la place de Verdun (côté église)
- la place du Temple
- avenue Louaraz devant la Poste
- rue de la Gorge
- parking des enseignants du collège

Sur le plan matériel le dimensionnement de ces places sera le suivant :
3,5 m x 5 m au lieu de 2,20 m x 5 m

Sur le plan pratique une carte délivrée par la Mairie sera distribuée aux bénéficiaires sur présentation de justificatifs.

A l'exception des personnes âgées, cette carte aura une durée de validité d'un an.

Il est à noter que sur le plan réglementaire, il s'agit d'une zone bleue adaptée.

Le bénéficiaire de ce stationnement facile sera tenu d'apposer sur le pare-brise du véhicule à la fois la carte de stationnement facile ainsi que le disque de stationnement à durée limitée.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une annonce est parue dans le journal les Affiches de Grenoble et du Grésivaudan concernant le projet de vente de la maison du curiste avec une mise à prix à 80 000 euros.

L'objectif par cette vente est d'attirer un restaurateur dans ce site.

Suite à la question posée par Monsieur Louis ROUSSET, Monsieur le Maire lui précise que c'est au Conseil Municipal de décider de vendre un bien.

Fermeture d'un cabinet médical dans le canton d'Allevard

Monsieur le Maire précise que plusieurs pistes sont à l'étude pour trouver un nouveau médecin :

- passer une annonce dans un journal spécialisé
- prendre un rendez-vous avec le Président de l'Ordre pour obtenir la liste des jeunes diplômés.

La loi sur la Poste

Monsieur Louis ROUSSET précise qu'il s'agit du débat budgétaire qui aura lieu le 02 novembre 2009.

Monsieur ROUSSET propose qu'une motion soit adressée aux Sénateurs pour demander l'organisation d'un référendum.

Monsieur le Maire lui répond que le Conseil Municipal est favorable au maintien du service public de la Poste et en particulier dans le milieu rural

Il indique qu'il adressera un courrier aux quatre sénateurs de l'Isère pour la défense du service public de la Poste.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 23h15

Fait à Allevard,
Le 28 octobre 2009
Le Maire
Philippe LANGENIEUX-VILLARD